



Le petit malin

Bulletin trimestriel du Syndicat CGT de SEVREY
N°16, septembre 2018



Plus d'infos sur notre site internet

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/>

CH de Rouvray : fin de la grève

Après plus de 2 mois de grève, et de multiples mobilisations dont une grève de la faim, les agents du CH de Rouvray (76) obtiennent satisfaction :



- 30 postes pour les activités et structures de soin actuelles, selon un calendrier précis.
- Arrêt des fermetures de structures extrahospitalières, type CMP.
- Maintien du service d'Addictologie à l'hôpital du Rouvray.
- Attribution quasi assurée d'une structure d'hospitalisation pour les adolescents au Rouvray. Ceci devant mettre fin aux hospitalisations de mineurs dans les structures d'adultes.
- Projet restant à finaliser pour attribuer une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (concernant les détenus) au Rouvray.
- Accès à la Fonction publique pour un grand nombre de précaires (CDD) travaillant actuellement au Rouvray.

[vidéo : un infirmier témoigne](#)

Les perchés du Havre



Après 16 jours d'occupation des toits de l'établissement et 26 jours de grève des soignants, **soutenus par les médecins**, les personnels sont parvenus à se faire entendre.

Après leurs collègues du Rouvray, les « perchés » de l'hôpital psychiatrique Pierre-Janet, au Havre, ont décroché 34 postes et l'ouverture d'une unité temporaire d'accueil.

L'hôpital psychiatrique Pinel à Amiens en grève depuis plus de 2 mois

Depuis le 15 juin, les personnels de santé de Philippe Pinel à Amiens sont en grève. Deux mois d'un bras de fer avec leur direction et l'Agence Régionale de Santé. Un bras de fer qui s'est durci le 14 juillet après l'expulsion des grévistes des locaux de l'ARS. Depuis, ils campent devant l'hôpital.

Décret sur l'ordre infirmier

Suite à la publication du [décret](#) concernant la pré-inscription automatique à l'Ordre National des Infirmiers et Pédicures-Podologues, la résistance s'organise en gagnant du temps !

Ne fournissez pas les documents demandés par l'Ordre !

Refusez la transmission de vos données personnelles !



Il est urgent de gagner du temps pour organiser la contre offensive !

Nous avons 5 mois (4 mois plus un mois après la relance) pour organiser la mobilisation unitaire contre l'Ordre en appui sur l'intersyndicale : CGT, SUD, FO, FSU, UNSA, CFTC et CFDT.

L'inscription provisoire des professionnel.le.s ne vaut pas inscription définitive dans l'attente des documents à fournir dans le délai de quatre mois, plus un mois après relance.

Nous mettons à votre disposition un ensemble de documents pour surseoir aux injonctions d'adhésion :

- *Lettre individuelle de refus à votre employeur en référence aux garanties de confidentialité*
- *Jeunes diplômé.e.s, ne vous laissez pas enrôler dans un Ordre ! :*
<http://www.sante.cgt.fr/Jeunes-diplome-e-s-ne-vous-laissez>
- *Code de déontologie des infirmier.e.s :*
<http://www.sante.cgt.fr/Code-de-deontologie-des-infirmier-e-s>

Personnalisation des tenues professionnelles



La loi oblige le personnel à pouvoir être identifié par les patients et leurs proches, mais les soignants craignaient d'être atteints dans leur propre vie privée.

Le CHSCT a trouvé un compromis : les blouses porteront le prénom et l'initiale du nom de l'agent. Les nouvelles blouses seront introduites progressivement.

Infirmier référent

La DSI a divulgué récemment une note d'information demandant que le référent infirmier soit mis en place dans chaque unité de soins.

Mais elle laisse « chaque unité libre de définir son organisation pour nommer le référent et choisir le moyen de l'identifier » et en précise les modalités.

Pas de passage en classe supérieure en juin ! La suite

Les ratios pour tous les changements de grade sont enfin publiés... dans l'[Arrêté du 23 mai 2018](#), soit trop tard pour la Commission Départementale de juin (il faudra attendre janvier 2019 !).

De plus, le même scénario risque de se répéter l'année prochaine car l'arrêté ne statue que pour 1 an au lieu de 3 précédemment.

La CGT veillera à ce que les prochaines commissions départementales puissent statuer malgré un délai trop court.



Adresse courriel cgt.chs@ch-sevrey.fr

Tél 03.85.92.82.79 ou 8279

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/>

local ouvert le lundi, mercredi et jeudi, de 9 H à 17 H, et le vendredi après-midi